**AVIS D’APPEL A PROPOSITIONS N°038/2024/SI/AON/GAVI/UAGCP**

**RECRUTEMENT D’UN PRESTATAIREPOUR LA MISE EN PLACE D’UN PORTAIL WEB, LA CREATION D’UN NOM DE DOMAINE ET LA CONFIGURATION DE MESSAGERIE PROFESSIONNELLE DU PEV**

1. L’Unité d’Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) du ministère de la Santé et de l’Hygiène Publique, lance un Appel à propositions N° N°038/2024/SI/AON/GAVI/UAGCP relatif au Recrutement d’un prestataire dans la mise en place d’un portail web, la création d’un nom de domaine et la configuration de messagerie professionnelle du PEV.
2. Le marché à concourir est constitué d’un lot unique.
3. L’Unité d’Appui à la Gestion et à la Coordination des Programmes (UAGCP) du Ministère de la Santé et de l’Hygiène Publique sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour le présent marché.
4. Les variantes ne seront pas prises en considération
5. Le délai d’exécution pour la création du site web est de **2 mois**.
6. Le délai d’exécution pour l’hébergement du site est de 1**2 mois,** renouvelable une fois suite à une évaluation positive du prestataire par l’autorité contractante.
7. La participation à cet appel à propositions tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics guinéens concerne tous les candidats éligibles (personnes morales) et remplissant les conditions définies dans la Demande des propositions (DP) et qui ne sont pas concernés par un des cas d’inéligibilité prévus à l’article 64 du Code des Marchés Publics.
8. La DP peut être retirée par les candidats à partir du **31/10/2024** au Service de Passation de Marchés de l’UAGCP, sis au 3ème étage de l’immeuble Palm résidence Camayenne, corniche nord, à côté de la clinique Ambroise paré**,** sur présentation d’un bordereau de versement de **cinq cent mille (500 000) Francs Guinéens** non remboursables payé sur le compte N° **7308051300/GNF**, intitulée « **COMPTE OPERATIONNEL GAVI UAGCP** », ouvert à ECOBANK.
9. Les Candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations par mail auprès :

**Contact Email :** tenders.uagcp@gmail.comcc : mickacamara1@yahoo.fr , mmuteba@2ac.fr, adiarre@uagcp-guinee.org **du lundi au vendredi de 8 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes TU**.

Les demandes de clarifications doivent être reçues avant le **21/11/2024 à minuit**.

L’aperçu complet de toutes les questions et réponses sera adressé à tous les candidats ayant retiré la DP au plus tard **22/11/2024**.

1. Les exigences en matière de qualification sont : (*Voir* **les termes de référence**).
2. Le présent appel à propositions fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.
3. Les propositions vont être rédigées en langue française et devront être déposées physiquement en **trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copie au plus tard** **le** **mardi 10/12/2024 à 11H00 GMT** à l’adresse ci-après : **sis au 3e étage de l’immeuble PALM RESIDENCE CAMAYENNE, sis sur la corniche nord de Camayenne, près de la clinique Ambroise Paré dans la commune de Dixinn.**
4. Les propositions déposées en retard ne seront pas acceptées.
5. Les propositions techniques seront ouvertes le **Mardi 10/12/2024** à **11H 30 GMT** à huis-clos à l’adresse sus-indiquée.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** *à* compter de la date limite de soumission soit jusqu’au 09/04/2025 au plutôt sous peine d’être éliminé.

Le cabinet sera choisi par la méthode de sélection fondée sur **la qualité technique et le coût**, conformément aux procédures décrites dans le dossier de demande de proposition en respect du code régissant les marchés publics de Guinée.

**La note technique minimale T(s) requise pour la qualification du cabinet est de 75/100 points.**

**Seuls les soumissionnaires dont les offres ont obtenu le minimum requis à l’évaluation technique, seront invités à l’ouverture publique de leurs offres financières.**

**NOTE IMPORTANTE SUR LA PRESENTATION DES PROPOSITIONS**

**Conformément au point 13.3 des Instructions aux consultants, il est attiré l’attention sur le strict respect des dispositions ci-après :**

1. Les Consultants doivent placer l’original et UNE copie de la Proposition technique dans une enveloppe (avec mention de la raison sociale, de l’objet du marché et de l’adresse du candidat) portant clairement la mention « **Proposition technique** », qu’ils ferment.
2. De même, l’original et UNE copie de la Proposition financière, sont placés dans une enveloppe fermée portant clairement la mention « **Proposition financière** » suivie du nom de la mission, et de l’avertissement « **Ne pas ouvrir en même temps que la proposition technique**».
3. Les Consultants placent ensuite ces deux enveloppes dans une même enveloppe fermée extérieure portant l’adresse de soumission, le numéro de référence, ainsi que la mention « À ouvrir uniquement par la commission de passation des marchés de l’autorité CONTRACTANTE ».

**Une proposition financière qui n’est pas présentée dans une enveloppe séparée portant les mentions stipulées ci-dessus entraine immédiatement le rejet de toute l’offre.**

 Fait à Conakry, le 25 octobre 2024

 Pour l’Autorité Contractante empêchée

 **M Gaspard LOUA**

Responsable Portefeuille